

Calendrier de collecte Bessancourt 2023

Jours de collecte

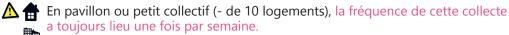
	Pavillons et petits collectifs (- de 10 logements)	Collectifs* (dès 10 logements)	Zones d'activités**
Lundi		f	f
Mardi	%		
Mercredi	J	J	J
Jeudi	f	f	f
Vendredi			

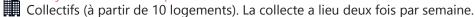
* Collectifs collecte des déchets résiduels à partir de 17h

**Zones d'activités collecte des déchets résiduels à partir de 15h



Déchets résiduels - déposez vos sacs fermés dans le conteneur à couvercle grenat. Collecte le soir dès 19h.







Emballages et papiers - nouvelles consignes : 100% des papiers et des emballages se trient! Déposez-les en vrac dans le conteneur à couvercle jaune. Collecte le soir à partir de 19h.



Déchets verts - en sacs papiers ou fagots - collecte l'après-midi à partir de 15h **du 4 avril au 12 décembre**. Merci de limiter à 8 sacs et 3 fagots par collecte.

N'attendez pas la 1ère collecte pour déposer vos végétaux, venez à la déchèterie à Bessancourt!

Attention! Dernière distribution des sacs de déchets verts le samedi 8 avril 2023 de 10 h à 16 h au complexe sportif Marboulus.

Dates de collecte du verre



4ème mercredi matin de chaque mois à partir de 7h. Bocaux et bouteilles à déposer en vrac

dans le conteneur à couvercle vert.

- 25 janvier - 26 avril - 26 juillet - 25 octobre - 22 février - 24 mai - 23 août - 22 novembre - 22 mars - 28 juin - 27 septembre - 27 décembre

Collecte des encombrants







Vous habitez en pavillon ou dans un petit collectif, prenez rendez-vous au 01 34 18 30 18 ou sur syndicat-tri-action.fr.



- → Entre 10 et 49 logements : collecte sur rendez-vous.
- → **A partir de 50 logements** : fréquences de collecte fixes, consultez votre gardien ou votre gestionnaire de résidence pour connaître les dates.

Pensez à la déchèterie Tri Action à Bessancourt!

→ Les collectes de vos déchets sont assurées les jours fériés.

d'infos: 01 34 18 30 18 www.syndicat-tri-action.fr





















Mémo Tri



Un doute? Scannez-moi!



Emballages et papiers

Tous les emballages et les papiers se trient!

- ✓ A mettre en vrac dans le bac ou la borne jaune
- ✓ Merci de bien vider vos emballages, inutile de les laver

Emballages en plastique

Bouteilles et flacons



N'oubliez pas!

Pots, boîtes, tubes, barquettes et polystyrène



Sacs, sachets, suremballages, films



Papiers et cartons

Tous les papiers



Cartons, Briques alimentaires



Emballages en métal

Aérosols, conserves, canettes



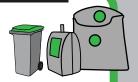


Petits contenants, tubes, couvercles, capsules à café



Emballages en verre

En vrac, dans le bac ou dans la borne verte



Pots et bocaux



Bouteilles



Déchets résiduels



Déposez vos sacs poubelles dans le bac ou borne grenat











- mégots de cigarette
- objets en plastique (non électriques),
- restes alimentaires non consommables

Déchets verts

A déposer dans les sacs papiers, dans les poubelles rondes ou en petits fagots attachés

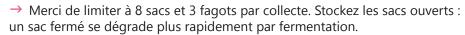












- → Vous pouvez évacuer vos déchets en les déposant à la déchèterie de Bessancourt.
- → Et si vous passiez au compostage, paillage ou encore aux tontes mulching? + d'infos dans la rubrique infos pratiques.





Infos pratiques

Déchèterie de Bessancourt

La déchèterie vous accueille du lundi au dimanche tout au long de l'année!

Pour y accéder, n'oubliez pas votre badge d'accès. Si vous ne l'avez pas encore, rendez-vous à la déchèterie pour l'obtenir muni d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, de la dernière taxe d'habitation et d'une pièce d'identité.

Adresse: Zone industrielle, rue de Pierrelaye/D411, 95550 Bessancourt.

Coordonnées GPS: 49.029906, 2.188128

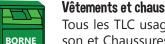
Ouverture 7 jours sur 7 sauf le 25 décembre et le 1^{er} janvier.

Horaires d'hiver, du 1er octobre au 31 mars : 10h-18h sauf le mercredi (8h-18h). Horaires d'été, du 1er avril au 30 septembre : 10h-20h sauf le mercredi (8h-20h).



+ d'infos www.syndicat-tri-action.fr, rubrique déchèterie

Donnez-leur une seconde vie!



Vêtements et chaussures

Tous les TLC usagés (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures) peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire. Selon leur état, ils seront reportés ou recyclés ou valorisés.



Retrouvez les points d'apport volontaire sur https://www.refashion.fr/citoyen/fr



Vélos, meubles et objets

Vous avez encore des appareils, objets et vélos en bon état ? Apportez-les au local réemploi de la déchèterie de Bessancourt. Ils seront collectés par des associations qui leur donneront une nouvelle vie!



+ d'infos sur le local réemploi



Si vous êtes collectés en bornes enterrées

- → Tout dépôt de déchets en dehors des bornes est considéré comme un dépôt sauvage et passible d'une amende. Déposer des déchets autour des bornes empêche le camion d'effectuer la collecte.
- → Borne pleine? Dirigez-vous vers un autre point de tri de votre quartier. Un problème technique? Signalez-le-nous en flashant le QR code situé sur la borne!



Un problème sur une borne ? Scannez-moi!



Faire réparer/changer un conteneur

Si votre conteneur est trop petit, trop grand, cassé ou a été volé, appelez-nous au 01 34 18 30 18 ou remplissez notre formulaire situé sur la page d'accueil de notre site www.syndicat-tri-action.fr pour obtenir un nouveau conteneur ou une réparation sans frais!



Compostons!

Nous vous aidons à valoriser vos déchets en proposant des composteurs individuels. Si vous êtes en appartement, il est possible d'obtenir un lombricomposteur sous condition de suivre une formation. Vous pourrez ainsi enrichir votre sol et vos plantes!



+ d'infos www.syndicat-tri-action.fr, rubrique composteurs





Zoom encombrants

Bessancourt

2028



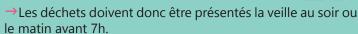
La collecte des encombrants, c'est toujours

sur RENDEZ-VOUS



Vous habitez en pavillon ou dans un petit collectif (- de 10 logements).

- →Prenez rendez-vous :
- en remplissant le **formulaire en ligne** situé en bas de page du site www.syndicat-tri-action.fr
- ou en nous téléphonant au 01 34 18 30 18.



→ 3m³ maximum de dépôts autorisés par rendez-vous. Pensez à regarder dans vos SPAM: on vous a sûrement répondu!



→ Entre 10 et 49 logements

Collecte sur rendez-vous : le représentant du collectif, gardien ou responsable de copropriété organise un rendez-vous groupé pour plusieurs logements.

10 m³ maximum de dépôts autorisés par rendez-vous.

→ A partir de 50 logements

Tri-Action et le gestionnaire déterminent ensemble la fréquence de passage de la collecte pour vider les locaux encombrants de la résidence. Consultez votre gardien ou votre gestionnaire de résidence pour connaître les dates de collecte.



Déchets autorisés

→ 2 mètres et 80kg maximum





Articles domestiques : valises, appareils de gymnastique, jouets volumineux...





Mobilier: étagères, planches de bois, sièges, canapés, sommiers, matelas. lits...



Déchets interdits

→ A apporter en déchèterie



Matériaux de construction/démolition



Pneus, batteries, huile de vidange



Déchets chimiques (pots de peinture, vernis, acide...)



Electroménagers et écrans

→ Pensez à la reprise obligatoire par le vendeur lors de l'achat d'un appareil neuf.

→ Autres exutoires



Pièces automobiles

→ casse automobile



Bouteilles de gaz/extincteurs

→ magasin (consignés)



Fibrociment, amiante

→ déchèterie spécialisée



Déchets résiduels

→ collecte des déchets résiduels

d'infos: 01 34 18 30 18 www.syndicat-tri-action.fr













